

Entreprise

Personne de contact

Adresse de l'entreprise

Téléphone Email :

Nom du client

Adresse du client

Genre de travaux

Numéro de borne hydrante Commune :

Facture à envoyer Au client A l'entreprise

Prévision de la quantité utilisée m³

Date(s) d'intervention

Utilisation d'un compteur Propre à l'entreprise/client Prêté par l'AIEM

Valeur compteur avant utilisation Après utilisation

Total effectif soutiré m³

Nom et signature

L'eau sera facturée CHF 2.00 le m³ et un forfait de CHF 150.00 pour frais administratifs sera également compté.

L'utilisation de BH pour remplir une piscine est interdite.

Au nom de l'AIEM, autorisation délivrée

Nom et prénom

Signature et tampon

Date et m³ facturés

PROCÉDURE

- Ce formulaire doit nous parvenir, dûment rempli et signé, au minimum une semaine avant l'intervention à aiem@bluewin.ch
- Il sera retourné par e-mail à la personne de contact, tamponné et signé par l'AIEM et devra être en possession de la personne exécutant les travaux.
- En cas d'utilisation d'un compteur propre à l'entreprise/client, le même formulaire devra être retourné le lendemain des travaux par e-mail à l'AIEM avec la quantité totale soutirée.
- En cas de demande de prêt d'un compteur, la personne de contact sera appelée par l'administration de l'AIEM avant l'intervention pour venir le chercher au bureau de l'AIEM : Grand-Rue 25, 1315 La Sarraz.
- Ce compteur est muni de raccords de type Storz 55 ainsi que d'une réduction Storz 75/55.
- Il devra être utilisé sur la borne hydrante prévue du début à la fin du soutirage et devra être retourné au bureau de l'AIEM après usage.
- La facture sera envoyée selon les indications fournies sur ce formulaire.
- Des contrôles seront exécutés et des sanctions prises en cas de non-respect de cette procédure.